



Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE)
- P173506

Don IDA N°D9890-ZR

Crédit IDA N°7066-ZR

Recrutement d'un(e) Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail (SST)

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

N°027/ ZR-CEP-O-555992-CS-INDV /AGREE/2026

Publié le 21 juillet 2026

Réception des candidatures : 7 août 2026

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu le financement de la Banque mondiale pour exécuter le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie de ces financements (Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR) pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Recrutement d'un (e) spécialiste en santé et sécurité au travail (SST)**.

L'objectif global de la mission est de conduire les activités d'assainissement liquide au sein de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK) en collaboration avec la Cellule d'Exécution des Projets Eau (CEP-O).

Sous l'autorité directe du Coordonnateur National et en étroite collaboration avec le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail est chargé de veiller au respect de la réglementation nationale et internationale en santé et sécurité au travail en vigueur en République Démocratique du Congo y compris le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, précisément les NES 2 ET 4. A ce titre, il exerce toutes les activités relatives à la programmation dans le cadre du projet et met en œuvre les politiques et pratiques relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail relatifs au projet PAAEPA.

Les Termes de Reference (TDR) et le modèle de CV sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt de la mission ou peuvent être trouvés sur le site web suivant : <https://www.cepordc.com/>.

La Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience (**curriculum vitae suivant le modèle à télécharger, lettre de motivation, attestations des services rendus, diplômes obtenus et autres supports**) démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Les critères de qualification sont les suivants :

#	Exigence	Cotation (points)
1	- Être titulaire d'un Diplôme universitaire en sciences sociales : sociologie, en santé et sécurité au travail, hygiène industrielle, santé publique, environnement, anthropologie, travail social, science politique, droit, communication sociale ou disciplines connexes. (15 points) - Maîtrise ou formation spécialisée en sujets sociaux, gestion de risques SST, HSE, QHSE ou connexes (15 points)	30
2	- Justifier d'une expérience professionnelle générale minimale de 5 ans vérifiable en gestion SST, évaluation et mitigation des risques professionnels, idéalement sur des projets multilatéraux ou de génie civil. (30 points) - Expérience dans l'élaboration/révision de plans de gestion SST, obtention de licences, suivi de contrats de travaux, et gestion d'équipes SST. (30 points)	60
3	- Avoir une maîtrise des outils informatiques courants, notamment Word, Excel, ainsi que des logiciels spécialisés tels que MS Project, PowerPoint ;	10
	Total	100

Base: Complexe industriel de traitement d'eau de Binza-Ozone, 22007 Route de Matadi, Kinshasa-Ngaliema

GSM: (+243) 988 473 440, (+243) 817 033 896

Courriel: cepo@cepordc.com, Siteweb: cepordc.com

Seuls les meilleurs candidats qui auront atteint le seuil de 80 points seront présélectionné(e)s et invité(e)s à un entretien. A compétences égales, les candidatures féminines seront avantagées. Les candidatures féminines sont donc vivement encouragées.

Le recrutement est fait localement. Ainsi, tout candidat qui se trouvera être retenu, prendra en charge les frais de son déplacement et installation au lieu prévu du travail.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, février 2025 et septembre 2025) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **sélection de consultant individuel**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, février 2025 et septembre 2025) « Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1^{er} juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

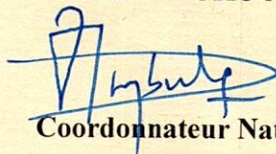
Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales.**

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail) au plus tard le **vendredi 7 août 2026**.

*Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA
Tél. : (+243) 990 694 545 – 815 091 852
E-mail : scpmagree@cepordc.com avec copie à scpm@cepordc.com*

Fait à Kinshasa, le 21 juillet 2026

Nestor MANDUKU MBUTA



Coordonnateur National

